

Types de formations	Cycles
Type Court (Hautes Ecoles et Ecoles supérieures des arts)	Bac
Type Long (Université-Hautes Ecoles-Ecoles supérieures des arts)	Bac + Master
Formations doctorales (Universités)	Bac + Master + Doctorat

Crédits :

1 année = 60 crédits (ECTS)

1 crédit = 30 heures d'apprentissage

Ces crédits recouvrent :

- Des cours (enseignement magistral, exercices, travaux pratiques, laboratoire,...)
- Des activités individuelles ou en groupe (travaux de recherche, de fin d'étude, ...)
- Des travaux d'étude, d'auto-formation,...

Durée des études :

- Type Court : 180 crédits → 3 ans de Bac
- Type Long : 180 crédits → 3 ans de Bac + 120 crédits → 2 ans de Master
- Vété et Médecine : 180 crédits → 3 ans de Bac + 180 crédits → 3 ans de Master
- Doctorat : 180 crédits après le Master

Des Masters de 60 crédits (études de 4 ans) sont amenés à disparaître mais subsisteront si ils existaient avant le décret pour autant que leurs écoles organisent aussi la formation en 5 ans.

Brevets :

Des études supérieures peuvent conduire à l'obtention du Brevet de l'Enseignement Supérieur (BES) à la suite de min 120 crédits ayant un caractère professionnalisant et donnant accès à un métier clairement identifié. Ces études peuvent être intégrées ou valorisées ensuite dans un cycle d'études de type court.

Finalités :

Les études de Master à 120 crédits peuvent comprendre 1 ou plusieurs choix de 30 crédits spécifiques donnant lieu à une « finalité »

- soit didactique (agrégation)
- soit approfondie (préparant à la recherche scientifique ou artistique)
- soit spécialisée (en lien avec des compétences professionnelles particulières)

Spécialisations :

- Spécialisations de 1^{er} cycle : Bac + min 60 crédits → autre grade de Bac : qualification professionnelle spécialisée pour l'accès à certaines professions.
- Spécialisations de 2^{ème} cycle : Master (120 crédits) + min 60 crédits → autre grade de Master : qualification professionnelle pour l'exercice de certaines professions (secteur de la santé, de la coopération au développement), ou pour donner accès à des titres ou grades exigés par la loi

Langues :

Peuvent être organisées dans une autre langue que le français :

- 1^{er} cycle : Maximum ¼ des activités
- 2^{ème} cycle : Maximum ½ des activités

Rythme des études :

3 quadrimestres : de septembre à janvier – de février à juin – de juillet à août.

Grades :

Un grade académique ne peut être donné que si l'étudiant a suivi minimum 60 crédits du programme correspondant (sauf s'il est déjà porteur d'un master, pour un grade d'une autre finalité, avec min 30 crédits spécifiques).

Date limite d'inscription :

Le 15 novembre. Droits d'inscriptions payables au plus tard le 4 janvier.

Accès aux études :

Pas d'épreuve d'admission sauf pour les ESA (écoles artistiques).

Un test d'orientation est obligatoire pour la médecine.

Evaluation :

Seuil de réussite pour un cours : 10/20, les crédits sont acquis définitivement.

Seuil de réussite global : 10/20 de moyenne.

Le jury décide la réussite ou l'échec si l'étudiant à une moyenne < 10/20 et/ou s'il a une ou plusieurs notes < 10/20.

1^{er} Bac en médecine : Si l'étudiant a une moyenne < 10/20 aux évaluations du 1^{er} quadrimestre, le jury pourra lui proposer :

- soit un programme d'activités complémentaires de remédiation
- soit une réorientation vers un autre secteur de santé
- soit un nouveau programme personnalisé pour les 2 quadrimestres suivants constitués d'activités de remédiation

Si la moyenne est < 8/20, le jury peut imposer une des deux premières solutions.

Aide à la réussite :

Chaque établissement doit proposer des activités d'aide à la réussite pour les étudiants de 1^{ère} génération (1^{ère} année dans l'ens. sup.).

Suite aux évaluations du 1^{er} quadrimestre, les étudiants peuvent choisir de modifier leur programme de cours pour le second quadrimestre (avant le 15 février).

Parcours d'un cycle:

1^{ère} année : obligation des 60 premiers crédits. Dispenses possibles pour des crédits déjà acquis ailleurs auparavant (+ crédits de la suite du programme pour atteindre les 60 crédits si min 45 crédits acquis, sinon programme complété par des remédiations)

2^{ème} année : accessible si min 45 crédits acquis. Programme constitué des crédits non réussis auxquels l'étudiant était antérieurement inscrit et des crédits de la suite du programme en tenant compte des prérequis imposés (max 30 crédits avec prérequis pour une année)

Ensuite : idem (sans la condition des 45 crédits minimum)

Réussite du cycle quand le total des crédits du cycle sont acquis.

Ci-dessous, vous pourrez découvrir un exemple fourni par le Professeur Parmentier, directeur de l'Administration de l'Enseignement à l'UCL, illustrant les effets de ce système sur les parcours des étudiants en bac de bio-ingénieur.

Les pourcentages indiqués représentent la répartition des étudiants selon leurs programmes.

Ceci illustre le fait que 2 étudiants sur 3 ont leur programme propre, composé d'une partie des cours de l'année dans laquelle ils se trouvent et une partie d'autres cours, à priori proposés l'année antérieure ou l'année supérieure. Il devient assez difficile dans ces conditions de gérer son parcours et de s'auto-évaluer, sachant que ces étudiants ne peuvent pas considérer qu'ils redoublent mais qu'ils n'auront réellement réussi et obtenu leur diplôme que lorsque toutes les unités d'enseignement auront été réussies.

